



Le 4 décembre 2014, ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail !

Votez pour les listes CGT aux CTE, CAPL, CAPD.



En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 65 ou 87 59

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Les KINÉSITHÉRAPEUTES SALARIÉ-E-S en ont assez des conditions de travail dégradées, du manque de reconnaissance salariale et des pressions de l'Ordre professionnel.



Les masseurs kinésithérapeutes salarié-e-s sont attaché-e-s à leur place au sein des équipes de soins, à leurs missions de rééducation, réadaptation et de prévention qui impliquent l'exigence d'une prise en charge en masso kinésithérapie basée sur les besoins quotidiens et une égalité de traitement des patients par des professionnels à la hauteur de leurs qualifications.

Les travaux de réingénierie de la formation initiale des masseurs kinésithérapeutes D.E. sont stoppés suite au front unanime des représentants de la profession après l'arbitrage du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche attribuant aux masseurs kinésithérapeutes D.E. un niveau Licence plus 60 ECTS, c'est à dire une non reconnaissance du grade Master.

Pour répondre aux besoins de tous les patients, avec l'évolution des techniques, les kinésithérapeutes ont pourtant modifié - depuis plusieurs dizaines d'années- la prise en charge des malades et étendu leurs champs d'intervention en diversifiant leurs activités de soin de rééducation et réadaptation, et de prévention.

La CGT, avec la profession Masseurs Kinésithérapeutes D.E., revendique 300 ECTS et le grade Master pour tous les kinésithérapeutes et des grilles de salaires au niveau d'un ingénieur.

Masseur Kinésithérapeute

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

➡ **Les kinésithérapeutes salarié-e-s en ont assez des conditions de travail dégradées, du manque de reconnaissance salariale et du manque de formations spécifiques adaptées en formation continue.**

L'exercice professionnel des masseurs kinésithérapeutes oscille entre le désir d'atteindre des objectifs ambitieux en matière d'offre et de qualité des soins, et des frustrations inhérentes aux contraintes budgétaires.

Les connaissances et compétences mobilisées par les kinés salarié-e-s ne sont absolument pas reconnues, ce qui contribue à laisser de nombreux postes vacants.

Ceux qui sont en poste passent une grande partie de leur temps à pallier le manque d'effectifs de l'équipe de kinés, voire à saupoudrer une activité.

Elles/ils délaissent des secteurs médicaux dans les établissements de soins pour n'y assurer que les urgences. En se concentrant sur les services de réanimation ou de chirurgie, elles/ils ne peuvent plus participer aux actes de prévention.

➡ **Le risque est que le manque d'effectifs dans les services de rééducation laisse la porte grande ouverte à l'exercice libéral.**

Les masseurs kinésithérapeutes salarié-e-s sont attaché-e-s à leur place au sein des équipes de soins.

Le niveau d'excellence des kinés est une valeur ajoutée à la prise en charge des patients quel que soit leur âge, de tous les secteurs, de toutes les spécialités, selon leurs besoins de santé pour une prise en charge de qualité en sécurité.



Avec la CGT, les masseurs kinésithérapeutes salarié-e-s refusent :

- l'Ordre professionnel, même gratuit,
- d'exercer une profession de santé réglementée avec une baisse programmée du niveau de leur formation,
- de voir disparaître progressivement l'exercice salarié de la masso-kinésithérapie au sein des plateaux techniques,
- que la santé devienne un commerce avec un ultralibéralisme de la rééducation,
- de ne pas avoir assez de temps pour encadrer leurs étudiant-e-s futur-e-s diplômé-e-s.

LA CGT REVENDIQUE AVEC LES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES D.E. :

- **Une profession de santé réglementée Masseur Kinésithérapeute D.E. et un Diplôme d'État reconnu au grade Master : 5 ans de formation, 300 ECTS pour avoir un diplômé généraliste abouti dans toutes les techniques nécessaires à la prise en charge, comme salarié-e dans tous les secteurs des établissements, les structures, mais aussi en cabinet libéral en remplacement d'un confrère, y compris dès la sortie de la formation initiale.**
- **La sélection pour entrer dans la profession est nécessaire compte tenu du numerus clausus et du grand nombre de candidats.**
- **Une Université de Santé pour former médecins, sages-femmes, avec des IUS (instituts universitaires en santé) pour les professionnels paramédicaux.**
- **La création d'un corps d'enseignants chercheurs qui reconnaitrait les formateurs issus de nos professions.**
- **L'intégration de leurs études sur un cursus universitaire, tout en défendant un cadrage national du diplôme pour une profession réglementée.**

Le 4 décembre 2014,

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT



Ce chantier doit permettre d'entendre les besoins qui s'expriment en termes de formation pour les pratiques, un exercice professionnel avec des actes de qualité en sécurité.

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité ➡